

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1969

12 août 2008

### SOMMAIRE

|  |              |   |              |
|--|--------------|---|--------------|
| <b>ABN AMRO Life S.A.</b> .....                  | <b>94492</b> | <b>ING Investment Management Luxem-</b>         |              |
| <b>AD Trust</b> .....                            | <b>94493</b> | <b>bourg S.A.</b> .....                         | <b>94512</b> |
| <b>AD Trust</b> .....                            | <b>94492</b> | <b>ING Lux Ré S.A.</b> .....                    | <b>94504</b> |
| <b>AD Trust</b> .....                            | <b>94493</b> | <b>Ital-Rest s.à r.l.</b> .....                 | <b>94502</b> |
| <b>Agri-Food S.A.</b> .....                      | <b>94467</b> | <b>Kohler Investment S.A.</b> .....             | <b>94480</b> |
| <b>Alesia Finance S.A.</b> .....                 | <b>94492</b> | <b>La Hetraie Investissement S.A.</b> .....     | <b>94512</b> |
| <b>All Consulting Company S.A.</b> .....         | <b>94467</b> | <b>Lasfin S.A.</b> .....                        | <b>94490</b> |
| <b>Arko Holding S.A.</b> .....                   | <b>94510</b> | <b>LE ROC Luxembourg S.à r.l.</b> .....         | <b>94494</b> |
| <b>Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.</b> .... | <b>94468</b> | <b>LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l.</b> |              |
| <b>Begelux S.A.</b> .....                        | <b>94491</b> | .....   | <b>94488</b> |
| <b>Begelux S.A.</b> .....                        | <b>94511</b> | <b>LuxCitation S.A.</b> .....                   | <b>94494</b> |
| <b>Bellatrix Investments S.A.</b> .....          | <b>94491</b> | <b>Marie Lingerie S.à r.l.</b> .....            | <b>94508</b> |
| <b>Bemap S.A.</b> .....                          | <b>94503</b> | <b>Novinvest S.A.</b> .....                     | <b>94468</b> |
| <b>Bordeaux Holding S.A.</b> .....               | <b>94511</b> | <b>Pelvis S. à r.l.</b> .....                   | <b>94503</b> |
| <b>Casket Holding S.A.</b> .....                 | <b>94467</b> | <b>Pettinaroli Finance S.A.</b> .....           | <b>94466</b> |
| <b>Constellation Investments S.A.</b> .....      | <b>94508</b> | <b>Publitop</b> .....                           | <b>94508</b> |
| <b>Demeter Corporation S.A.</b> .....            | <b>94507</b> | <b>Route 66 Luxembourg S.à r.l.</b> .....       | <b>94466</b> |
| <b>Elle Invest S.A.</b> .....                    | <b>94467</b> | <b>Route 66 Luxembourg S.à r.l.</b> .....       | <b>94466</b> |
| <b>Espirito Santo Financial Group S.A.</b> ..... | <b>94511</b> | <b>Saloma S.A.</b> .....                        | <b>94491</b> |
| <b>Franck Backerfeld Investissement</b> .....    | <b>94512</b> | <b>Sanest-Lux S.A.</b> .....                    | <b>94503</b> |
| <b>H2D</b> .....                                 | <b>94468</b> | <b>Sobelnat Participations S.C.A.</b> .....     | <b>94501</b> |
| <b>HEMA Luxembourg - succursale</b> .....        | <b>94490</b> | <b>Solpom S.A.</b> .....                        | <b>94493</b> |
| <b>Hottinger &amp; Cie</b> .....                 | <b>94494</b> | <b>Strand</b> .....                             | <b>94491</b> |
| <b>Imprimerie de Wiltz SA</b> .....              | <b>94503</b> | <b>Top Tone Media S.A.</b> .....                | <b>94466</b> |
| <b>Imprimerie du Nord S.A.</b> .....             | <b>94502</b> |   |              |

**Route 66 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 69.442.

Le bilan au 31.12.2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 15 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095092/1067/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 juin 2008, réf. DSO-CR00297. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080109060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Route 66 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 69.442.

Le bilan au 31.12.2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bigonville, le 15 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095091/1067/12.

Enregistré à Diekirch, le 24 juin 2008, réf. DSO-CR00298. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080109058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Top Tone Media S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 124.257.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Pour Hoogewerf & Cie

Agent domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2008095190/634/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10226. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Pettinaroli Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 61.370.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/2008.

PETTINAROLI FINANCE S.A.

Marie-Fiore RIES-BONANI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008095197/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07211. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Agri-Food S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 77.155.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/2008.

AGRI-FOOD S.A.

Alexis DE BERNARDI / Mohammed KARA

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008095234/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08324. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080108967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Elle Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 76.877.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/07/2008.

ELLE INVEST S.A.

Angelo DE BERNARDI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008095239/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08333. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**All Consulting Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 108.275.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25/06/2007.

Référence de publication: 2008094987/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09601. - Reçu 18,0 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Casket Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 54.422.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Référence de publication: 2008095007/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04730. - Reçu 18,0 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Novinvest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 41.681.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Gérard LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008095653/220/12.

(080109554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

**H2D, Société Anonyme.**

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.722.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 28/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095756/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 9 avril 2008, réf. DSO-CP00044. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080110167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

**Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 140.376.

**STATUTES**

In the year two thousand and eight, on the eleventh day in the month of July.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

1. Avega International S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 61, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 130,464;

represented by Dr. Wolfgang Zettel, manager, with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 25 June 2008;

2. Mr Stefan Lambert, manager, born on 8 January 1964 in Trier (Germany) and with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

represented by Dr. Wolfgang Zettel, prenamed,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 25 June 2008;

3. Dr Wolfgang Zettel, manager, born on 15 November 1962 in Konstanz (Germany) and with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

4. Mr Markus Trierweiler, manager, born on 11 February 1969 in Trier (Germany) and with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

5. Dr Jan Koenighaus, manager, born on 14 November 1972 in Pinneberg (Germany) and with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

such proxies, signed by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

## Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l."

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

**Art. 3. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may further act as liquidator of companies incorporated in Luxembourg or abroad and perform any duties in relation thereto.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 5. Issued Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares in view of their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

**Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

### Chapter III. Managers, Auditors

**Art. 9. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

**Art. 10. Powers of the Managers.** The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) are in the competence of the Managers.

**Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company.** The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

**Art. 12. Meetings of the Board of Managers.** In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.



A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

**Art. 13. Resolutions of the Managers.** The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

**Art. 14. Management Fees and Expenses.** Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

**Art. 15. Conflicts of Interest.** If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 16. Managers' Liability - Indemnification.** No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

**Art. 17. Auditors.** Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

#### Chapter IV.- Shareholders

**Art. 18. Powers of the Shareholders.** The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

**Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting of shareholders, of which one must be held in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the first Wednesday of May at 11:00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 20. Other General Meetings.** If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 21. Notice of General Meetings.** Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 22. Attendance - Representation.** All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

**Art. 23. Proceedings.** Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

**Art. 24. Vote.** At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

**Art. 25. Minutes .** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

## **Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits**

**Art. 26. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

**Art. 27. Adoption of Financial Statements.** At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.



Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

**Art. 28. Distribution of Profits.** From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

#### Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

#### Chapter VII. Applicable Law

**Art. 30. Applicable Law.** All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

| Shareholders                      | subscribed<br>capital<br>EUR | number of<br>shares | amount<br>paid-in<br>EUR |
|-----------------------------------|------------------------------|---------------------|--------------------------|
| Avega International S.à r.l. .... | 500.-                        | 500                 | 500.-                    |
| Mr Stefan Lambert . . . . .       | 3,000.-                      | 3,000               | 3,000.-                  |
| Dr Wolfgang Zettel . . . . .      | 3,000.-                      | 3,000               | 3,000.-                  |
| Mr Markus Trierweiler . . . . .   | 3,000.-                      | 3,000               | 3,000.-                  |
| Dr Jan Koenighaus . . . . .       | 3,000.-                      | 3,000               | 3,000.-                  |
| Total: . . . . .                  | 12,500.-                     | 12,500              | 12,500.-                 |

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Expenses*

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately thousand six hundred euro.

##### *Transitory Provisions*

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of the year 2008.

##### *Shareholders resolutions*

###### *First Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

###### *Second Resolution*

The general meeting of shareholders resolved to set at four (4) the number of Manager(s) and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

1. Mr Stefan Lambert, manager, born on 8 January 1964 in Trier (Germany) and with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

2. Dr. Wolfgang Zettel, manager, born on 15 November 1962 in Konstanz (Germany) and with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

3. Mr Markus Trierweiler, manager, born on 11 February 1969 in Trier (Germany) and with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; and

4. Dr. Jan Koenighaus, manager, born on 14 November 1972 in Pinneberg (Germany) and with professional address at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person(s), who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem Grand-Duché du Luxembourg.

ont comparu:

1. Avega International S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 61, rue du Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 130.464;

représentée par Dr. Wolfgang Zettel, gérant, avec adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 juin 2008;

2. M. Stefan Lambert, gérant, né le 8 janvier 1964 à Trèves en Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

représenté par Dr. Wolfgang Zettel, prénommé;

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 25 juin 2008;

3. Dr. Wolfgang Zettel, gérant, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

4. M. Markus Trierweiler, gérant, né le 11 février 1969 à Trèves en Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

5. Dr Jan Koenighaus, gérant, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg en Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

lesquelles procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "Avega Services (Luxembourg) S.à r.l."

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également agir en tant que liquidateur pour des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et effectuer toute opération concernant cette activité.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et d'entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 5. Capital Emis.** Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) divisé en douze mille cinq cents (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Parts Sociales.** Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

**Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital.** Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

**Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé.** L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

## Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

**Art. 9. Gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

**Art. 10. Pouvoirs des Gérants.** Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

**Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société.** Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance.** Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

**Art. 13. Résolutions des Gérants.** Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

**Art. 14. Rémunération et Dépenses.** Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 15. Conflits d'Intérêt.** Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

**Art. 16. Responsabilité des Gérants - Indemnisation.** Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

**Art. 17. Commissaires aux Comptes.** Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

#### Chapitre IV. Des Associés

**Art. 18. Pouvoirs des Associés.** Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

**Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés.** L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le premier mercredi de mai à 11h00.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 20. Autres Assemblées Générales.** Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

**Art. 21. Convocation des Assemblées Générales.** A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 22. Présence - Représentation.** Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

**Art. 23. Procédure.** Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les associés participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 24. Vote.** Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

**Art. 25. Procès-Verbaux.** Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

## Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

**Art. 26. Exercice Social.** L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le dernier jour de décembre de chaque année.

**Art. 27. Approbation des Comptes Annuels.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 28. Distribution des Bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.



## Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 29. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

## Chapitre VII. Loi applicable

**Art. 30. Loi Applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### *Souscription et Paiement*

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales a été payée à cent pour cent (100%) en numéraire ainsi qu'il suit:

| Associés                          | Capital<br>souscrit<br>EUR | nombre de<br>parts<br>sociales | montant<br>libéré<br>EUR |
|-----------------------------------|----------------------------|--------------------------------|--------------------------|
| Avega International S.à r.l. .... | 500,-                      | 500                            | 500,-                    |
| Mr Stefan Lambert . . . . .       | 3.000,-                    | 3.000                          | 3.000,-                  |
| Dr Wolfgang Zettel . . . . .      | 3.000,-                    | 3.000                          | 3.000,-                  |
| Mr Markus Trierweiler . . . . .   | 3.000,-                    | 3.000                          | 3.000,-                  |
| Dr Jan Koenighaus . . . . .       | 3.000,-                    | 3.000                          | 3.000,-                  |
| Total: . . . . .                  | 12.500,-                   | 12.500                         | 12.500,-                 |

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille six cents euros.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de l'année 2008.

### *Assemblée générale extraordinaire*

#### *Première Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé d'établir le siège social à 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

#### *Deuxième Résolution*

L'assemblée générale des associés a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

1. M. Stefan Lambert, gérant, né le 8 janvier 1964 à Trèves en Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

2. Dr Wolfgang Zettel, gérant, né le 15 novembre 1962 à Constance en Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg;

3. M. Markus Trierweiler, gérant, né le 11 février 1969 à Trèves en Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg; et

4. Dr. Jan Koenighaus, gérant, né le 14 novembre 1972 à Pinneberg en Allemagne et ayant son adresse professionnelle au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: W. ZETTEL, M. TRIERWEILER, J. KOENIGHAUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 juillet 2008, Relation: EAC/2008/9570. — Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500.- à 0,5% = 62,50.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008095795/239/642.

(080110180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

**Kohler Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 116.383.

In the year two thousand eight, on the third of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of the company KOHLER INVESTMENT S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered at the Luxembourg trade and company register under the number B 116.383, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on May 9th, 2006 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C dated July 20th, 2006 under the number 1395, amended pursuant to a deed of the Notary prenamed, dated October 25th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2926 of December 15th, 2007.

The meeting was presided by Mrs Catherine CADET, private employee, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Denise WEIS, private employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the Meeting is the following:

*Agenda:*

1. To amend article 7 of the articles of incorporation which shall read as follows:

" **Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors.

The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature."

2. To insert a new article 8 in the articles of incorporation which shall read as follows:

" **Art. 8.** The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman."

3. To re-number former article 8 to article 9 and to amend it so that it shall read as follows:

" **Art. 9.** The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 7 hereof.

The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements."

4. To re-number former article 9 to article 10;

5. To re-number former article 10 to article 11;

6. To insert a new article 12 in the articles of incorporation which shall read as follows:

" **Art. 12.** In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company."

7. To re-number former article 11 to article 13;

8. To re-number former article 12 to article 14;

9. To re-number former article 13 to article 15 and to amend do that it shall read as follows:

" **Art. 15.** The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting").

It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors to call a General Meeting of Shareholders.

The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 4th Monday of the month of June, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in French and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

All General Meetings of Shareholders shall be conducted in French.

The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders.

A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution."

10. To re-number former article 14 to article 16;

11. To re-number former article 15 to article 17;

12. To re-number former article 16 to article 18;

13. To re-number former article 17 to article 19;

14. To appoint a new Director and to set the duration of it mandate.

II. That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the present shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will also remain annexed to the present deed.

III. That the entire subscribed share capital being represented at the present Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and good knowledge of the agenda prior to this Meeting, and all the shareholders present or represented expressly declaring to waive all convening formalities, no convening notices were necessary.

IV. That the present Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the Meeting unanimously takes the following resolution:

*First resolution*

The meeting decides to amend Article 7 of the Articles of Incorporation to read as follows:

" **Art. 7.** The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by telegram, telefax, telex another Director as his proxy. The Board of Directors may act validly and validly adopt resolutions only if at least a majority of the Directors are present or represented at a Meeting of the Board of Directors.

The Directors may participate in a Meeting of the Board of Directors by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature."

*Second resolution*

The meeting decides to insert a new article 8 which shall read as follows:

" **Art. 8.** The minutes of any Meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman."

*Third resolution*

The meeting decides to re-number Article 8 to article 9 of and to amend it so that it shall read as follows:

" **Art. 9.** The Directors may only act at duly convened Meetings of the Board of Directors or by written consent in accordance with Article 7 hereof.

The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements."

*Fourth resolution*

The meeting decides to re-number Article 9 to article 10.

*Fifth resolution*

The meeting decides to re-number Article 10 to article 11.

*Sixth resolution*

The meeting decides to insert a new article 12 in the Articles of Incorporation which shall read as follows:

" **Art. 12.** In case of a conflict of interest of a Director, it being understood that the mere fact that the Director serves as a director of a Shareholder or of an associated company of a Shareholder shall not constitute a conflict of interest, such Director must inform the Board of Directors of any conflict and may not take part in the vote. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the Chairman before the meeting is called to order.

Any Director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the business of the meeting. At the following General Meeting of Shareholders, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the Directors may have a personal interest conflicting with that of the Company."

*Seventh resolution*

The meeting decides to re-number Article 11 to article 13.

*Eighth resolution*

The meeting decides to re-number Article 12 to article 14.

*Ninth resolution*

The meeting decides to re-number former article 13 to article 15 and to amend do that it will read as follows

" **Art. 15.** The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting").

It has the powers conferred upon it by the Luxembourg Company Law.

The General Meeting of Shareholders shall meet in Luxembourg upon call by the Board of Directors. Shareholders representing one tenth of the subscribed share capital may, in compliance with the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies, request the Board of Directors to call a General Meeting of Shareholders.

The annual General Meeting shall be held in Luxembourg in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the 4th Monday of the month of June, at 11:00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following Business Day in Luxembourg.

Other General Meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective convening notice.

General Meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda and the time and place at which the meeting will be held, sent by registered letter at least thirty (30) days prior to the meeting, the day of the convening notice and the day of the meeting not included, to each Shareholder at the Shareholder's address in the Shareholder Registry, or as otherwise instructed by such Shareholder.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

The General Meeting of Shareholders shall appoint a chairman and be chaired by the chairman who shall preside over the meeting. The General Meeting shall also appoint a secretary who shall be charged with keeping minutes of the meeting and a scrutineer. The minutes shall be in French and adopted as evidence thereof and be signed by the Chairman and the Secretary of such meeting or by the next meeting.

All General Meetings of Shareholders shall be conducted in French.

The Shareholders may not decide on subjects that were not listed on the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters, unless all Shareholders are present or represented at the meeting.

Each Share is entitled to one vote at all General Meetings of Shareholders.

A Shareholder may act at any General Meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a shareholder.

Unless otherwise provided by law or by these Articles of Association, resolutions of the General Meeting are passed by a majority of total votes of the Shares held by the Shareholders entitled to vote on the resolution."

*Tenth resolution*

The meeting decides to re-number Article 14 to article 16.

*Eleventh resolution*

The meeting decides to re-number Article 15 to article 17.

*Twelfth resolution*

The meeting decides to re-number Article 16 to article 18.

*Thirteenth resolution*

The meeting decides to re-number Article 17 to article 19.

*Fourteenth resolution*

The meeting resolved to appoint a new director for a period ending at the annual general meeting which will approve the annual accounts as at 31 December 2008:

- Mr Wim Rits, born on 14 June 1970 in Merksem (Belgium), with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

*Expenses*

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, amounts to approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois juillet.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des de l'actionnaire de la société anonyme KOHLER INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.383, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 2006 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C daté du 20 juillet 2006 sous le numéro 1395, dont les statuts ont été modifiés par un acte reçu par le notaire précité, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 2926 du 15 décembre 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Catherine CADET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Denise WEIS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

#### *Ordre du jour:*

1. Modification de l'article 7 des statuts qui se lira comme suit:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, par télécopieur ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration.

Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature."

2. Insertion d'un nouvel article 8 dans les statuts qui se lira comme suit:

" **Art. 8.** Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président."

3. Renumérotation de l'ancien article 8 en article 9 et amendement de ce dernier comme suit:

" **Art. 9.** Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 7 des présents Statuts.

Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature. "

4. Renumérotation de l'ancien article 9 en article 10;

5. Renumérotation de l'ancien article 10 en article 11;

6. Insertion d'un nouvel article 12 dans les statuts qui se lira comme suit:

" **Art. 12.** Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte



qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société."

7. Renumerotation de l'ancien article 11 en article 13.

8. Renumerotation de l'ancien article 12 en article 14.

9. Renumerotation de l'ancien article 13 en article 15 et amendement de ce dernier comme suit:

" **Art. 15.** L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale des Actionnaires" ou l'"Assemblée Générale").

Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le quatrième lundi du mois de juin à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en français et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera le français.

Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution."

10. Renumerotation de l'ancien article 14 en article 16;

11. Renumerotation de l'ancien article 15 en article 17;

12. Renumerotation de l'ancien article 16 en article 18;

13. Renumerotation de l'ancien article 17 en article 19;

14. Nomination du nouvel administrateur et fixation du terme de son mandat.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau de l'Assemblée, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social souscrit est représenté à la présente Assemblée,

Que tous les associés sont présents ou représentés, lesquels déclarent être dûment convoqués, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et avoir renoncé aux formalités de convocation, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après approbation des déclarations du Président et avoir vérifié qu'elle était valablement constituée, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts comme suit:

" **Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout Administrateur pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par télégramme, par télécopieur ou par télex un autre Administrateur comme son mandataire. Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des Administrateurs est présente ou représentée à la Réunion du Conseil d'Administration.

Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature. "

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'insérer un nouvel article 8 dans les statuts qui se lira comme suit:

" **Art. 8.** Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président. "

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de renuméroter l'ancien article 8 en article 9 et décide d'amender ce dernier comme suit:

" **Art. 9.** Les Administrateurs peuvent uniquement agir lors de Réunions du Conseil d'Administration dûment convoquées ou par consentement écrit conformément à l'Article 7 des présents Statuts.

Les Administrateurs peuvent participer à une Réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes y participant à s'entendre mutuellement et une participation par ces moyens sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

Nonobstant de ce qui précède, une résolution du Conseil d'Administration peut également être adoptée par consentement unanime écrit qui consiste en un ou plusieurs documents comprenant les résolutions et qui sont signés par chaque Administrateur. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature. "

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de renuméroter l'ancien article 9 en article 10.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de renuméroter l'ancien article 10 en article 11.

*Sixième résolution*

L'assemblée décide d'insérer un nouvel article 12 dans les statuts qui se lira comme suit:

" **Art. 12.** Dans le cas d'un conflit d'intérêts dans le chef d'un Administrateur, étant entendu que le simple fait que l'Administrateur occupe une fonction d'administrateur ou d'employé d'un Actionnaire ou d'une société associée à un Actionnaire ne constitue pas un conflit d'intérêt, cet Administrateur doit aviser le Conseil d'Administration de tout conflit d'intérêt et ne peut pas participer au vote. Un Administrateur ayant un conflit par rapport à un point de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit au Président avant l'ouverture de l'assemblée.

Chaque Administrateur ayant un conflit causé par un intérêt personnel dans une opération subordonnée à l'approbation du Conseil d'Administration qui s'oppose à l'intérêt de la Société, sera obligé d'en aviser le conseil et de faire en sorte qu'une mention de sa déclaration soit insérée au procès-verbal de la réunion. Il ne participera pas aux délibérations de la réunion. Lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires, avant le vote de toute autre résolution, un rapport spécial sera établi sur toute opération dans laquelle un des Administrateurs pourrait avoir un intérêt personnel en conflit avec celui de la Société. "

*Septième résolution*

L'assemblée décide de renuméroter l'ancien article 11 en article 13.

*Huitième résolution*

L'assemblée décide de renuméroter l'ancien article 12 en article 14.

*Neuvième résolution*

L'assemblée décide de renuméroter l'ancien article 13 en article 15 et décide d'amender ce dernier comme suit:

" **Art. 15.** L'Assemblée Générale des Actionnaires représente l'ensemble des actionnaires de la Société (l'"Assemblée Générale des Actionnaires" ou l'"Assemblée Générale").

Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunit à Luxembourg sur convocation du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, de l'Administrateur Unique. Les Actionnaires représentant un dixième du capital social souscrit peuvent, conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, demander au Conseil d'Administration de convoquer une Assemblée Générale des Actionnaires.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit en conformité avec la loi luxembourgeoise à Luxembourg; au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée, le quatrième lundi du mois de juin à 11 heures. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant à Luxembourg.

D'autres Assemblées Générales des Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et aux dates qui peuvent être prévues dans les avis de convocation respectifs.

Les Assemblées Générales des Actionnaires seront convoqués par une convocation qui détermine l'ordre du jour ainsi que l'heure et l'endroit auxquels l'assemblée se tiendra, envoyée par lettre recommandée au moins trente (30) jours avant l'assemblée, ce délai ne comprenant ni le jour de l'envoi de la convocation ni le jour de l'assemblée, à chaque Actionnaire et à l'adresse de l'Actionnaire dans le Registre des Actionnaires, ou suivant d'autres instructions données par l'Actionnaire concerné.

Au cas où tous les Actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocations à l'assemblée.

L'Assemblée Générale des Actionnaires désignera un président et sera présidée par le président qui dirigera l'assemblée. L'Assemblée Générale désignera un secrétaire chargé de dresser les procès-verbaux de l'assemblée et un scrutateur. Les procès-verbaux seront rédigés en français et dressés à titre de preuve de l'assemblée et seront signés par le Président et le Secrétaire de cette assemblée ou lors de l'assemblée suivante.

La langue utilisée lors de chaque Assemblée Générale des Actionnaires sera le français.

Les Actionnaires ne peuvent pas prendre des décisions concernant des matières qui ne sont pas à l'ordre du jour (y compris les matières exigées par la loi) et concernant des affaires en relation avec de telles matières, sauf si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée.

Chaque Action donne droit à une voix à chaque Assemblée Générale des Actionnaires. Le vote en blanc est nul et non avenu.

Un Actionnaire peut agir à chaque Assemblée Générale des Actionnaires en donnant une procuration écrite à une autre personne, actionnaire ou non.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité du nombre total des voix afférentes aux Actions détenues par les Actionnaires autorisés à voter sur la résolution."

*Dixième résolution*

L'assemblée décide de renuméroter l'ancien article 14 en article 16.

*Onzième résolution*

L'assemblée décide de renuméroter l'ancien article 15 en article 17.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de renuméroter l'ancien article 16 en article 18.

*Treizième résolution*

L'assemblée décide de renuméroter l'ancien article 17 en article 19.

*Quatorzième résolution*

L'assemblée décide nommer comme nouvel administrateur pour une période se terminant à l'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008:

Monsieur Wim Rits, né le 16 juin 1970 à Merksem (Belgique), ayant son adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

94488

*Frais*

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Cadet, C. Petit, D. Weis et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 7 juillet 2008. LAC/2008/27816. - Reçu douze euros, Eur 12,-.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008095794/5770/444.

(080110296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

**LSREF Lux Japan Investments II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 40.125,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 137.302.

In the year two thousand and eight, on the tenth of July.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796,

here represented by Ms Danièle Buchler, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 8 July 2008,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF Lux Investments II S.à r.l. (the Company), established under the laws of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 4 March 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 960 of 18 April 2008, and that has last been amended by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 22 May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1514 on 19 June 2008.

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

*Agenda:*

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 28,125.- by an amount of EUR 12,000.- to an amount of EUR 40,125.- by the issuance of 96 new shares with a par value of EUR 125.- each and to pay a share premium of EUR 4.56; and

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 28,125.- (twenty-eight thousand one hundred and twenty-five euro) represented by 225 (two hundred and twenty-five) shares with a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) by an amount of EUR 12,000.- (twelve thousand euro) to an amount of EUR 40,125.- (forty thousand one hundred and twenty-five euro) by the issuance of 96 (ninety-six) new shares with a par value of EUR 125.- each and to pay a share premium of EUR 4.56 (four euro and fifty-six cents).

All the 96 (ninety-six) new shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by Lone Star Capital Investments S.à.r.l. so that the amount of EUR 12,004.56 (twelve thousand and four euro and fifty-six cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

#### *Second resolution*

As a consequence of the first resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 40,125.- (forty thousand one hundred and twenty-five euro), represented by 321 (three hundred and twenty-one) shares having a nominal value of EUR 125.- (one hundred and twenty-five euro) each."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the undersigned notary, have set our hand and seal on the date and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

Lone Star Capital Investments S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796,

ici représentée par Mlle Danièle Buchler, juriste, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 juillet 2008, (l'Associé Unique)

ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSREF Lux Japan Investments II S.à.r.l. (la Société), société de droit luxembourgeois, constituée selon un acte de Maître Martine Schaeffer du 4 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 avril 2008, sous le N ° 960, modifié pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer en date du 22 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 1514 du 19 juin 2008.

L'Associé Unique déclare que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peuvent valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation de capital de la Société de son montant actuel de EUR 28.125,- à conséquence d'un montant de EUR 12.000,- à un montant de EUR 40.125,- par voie d'émission de 96 nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125 chacune, et paiement d'une prime d'émission de EUR 4,56; et

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique représenté comme indiqué ci avant, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 28.125,- (vingt-huit mille et cent vingt-cinq euros) représenté par 225 (deux cent vingt-cinq) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune par le biais d'une augmentation de EUR 12.000,- (douze mille euros) à un montant de EUR 40.125,- (quarante mille et cent vingt-cinq euros) par voie d'émission de 96 (quatre-vingt-seize) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, et de payer une prime d'émission d'un montant de EUR 4,56 (quatre euros et cinquante-six cent).

L'ensemble des 96 (quatre-vingt-seize) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en numéraire et la prime d'émission a été payée par Lone Star Capital Investments S.à.r.l., de sorte que la somme de EUR 12.004,56 (douze mille quatre euros et cinquante-six cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Seconde résolution*

Suite à la première résolution, l'Associé Unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 40.125,- (quarante mille et cent vingt-cinq euros) représenté par 321 (trois cent vingt et une) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a compris et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Buchler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 juillet 2008, LAC/2008/29233. — Reçu soixante euros deux cents. Eur 0,50% = 60,02.

*Le receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008095755/5770/112.

(080110417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**HEMA Luxembourg - succursale, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 97.345.

*Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance de la Société du 2 juin 2008*

Il résulte du procès-verbal du Conseil de Gérance de la Société du 2 juin 2008 que:

- Madame Maria Dina LAMBERT, Monsieur Vincent BRÖRING et Monsieur Dirk Paul ARISSE ont démissionné de leur poste de gérant avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2008;

- Monsieur Joost SLIEPENBEEK, né le 4 décembre 1963 à 's Hertogenbosch (Pays-Bas), demeurant à NL-2011 RN Haarlem, Churchillaan, 179, Pays-Bas, a été nommé en tant que nouveau gérant avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

*Pour HEMA- België B.V.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008095561/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08275. - Reçu 16,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080109932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008.

---

**Lasfin S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 55.019.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095938/24/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10851. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080110658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---



**Saloma S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 65.425.

Les comptes annuels au 31.12.2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008095936/24/15.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10863. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**Begelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.435.

Le bilan au 31/12/2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 07/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008095964/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2008, réf. DSO-CS00342. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080110602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**Strand, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 111.106.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2008.

Pour STRAND

Pascale NEPPER

Gérante

Référence de publication: 2008096007/6532/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11460. - Reçu 95,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**Bellatrix Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 92.250.

Le bilan au 31 décembre 2007 dûment approuvé a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
BELLATRIX INVESTMENTS S.A.  
Eric Grenouillet / Daniel Van Hove  
Administrateur Délégué / Administrateur Délégué

Référence de publication: 2008096017/4059/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11314. - Reçu 107,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**Alesia Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 15, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 77.764.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALESIA FINANCE S.A., Société Anonyme  
Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008096020/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09457. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**ABN AMRO Life S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 53.983.

*Extrait (traduction) de la Résolution circulaire du Conseil d'Administration*

1. Démission d'un membre du Conseil d'Administration et nomination d'un nouveau membre.

Le Conseil a reçu la demande de démission d'Antoine Baronnet qui quitte ABN AMRO.

Le Conseil accepte cette démission.

La nomination de Victor den Hoedt, 46, avenue J.F. Kennedy L- 1855 Luxembourg en tant que Membre du Conseil d'Administration est approuvée. Son mandat court jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

2. Démission de l'Administrateur-Délégué et nomination d'un nouveau Directeur-Délégué

Le Conseil a reçu la démission d'Antoine Baronnet de sa fonction d'Administrateur-Délégué. Le Conseil décide de nommer Sabine Lallier, 46, avenue J.F. Kennedy L- 1855 Luxembourg en tant que Directeur-Délégué chargé de la gestion journalière. Son mandat court jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Pour extrait et traduction conformes  
ABN AMRO Life S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008095975/44/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11456. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**AD Trust, Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.189.

Le bilan au 31/12/2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 09/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008096001/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09315. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**AD Trust, Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.189.

Le bilan au 31/12/2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 09/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008096002/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09316. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**Solpom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 113.065.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2008 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance:

a) ont été renommés administrateurs

- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

- Madame Danièle MARTIN, avocat, avec adresse professionnelle à L-1313 Luxembourg, 16, rue des Capucins.

b) ont été nommés administrateurs

- Monsieur Marc MORELLATO, directeur commercial, avec adresse professionnelle à F - 94310 Orly, 87, avenue de l'Aérodrome

- Monsieur Laurent TEPELOS, directeur approvisionnements, avec adresse professionnelle à F - 94310 Orly, 87, avenue de l'Aérodrome

en remplacement de Messieurs Luraschi et Toczé.

b) a été renommé commissaire aux comptes

- Monsieur Pierre SCHMIT, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, le 9 juillet 2008.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2008095983/535/30.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08130. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**AD Trust, Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 53.189.

Le bilan au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 09/07/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008096000/1611/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2008, réf. LSO-CS09314. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

**LE ROC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 109.918.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.07.08.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008096004/320/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09651. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

**Hottinger & Cie, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 37.692.

*Extrait des Résolutions de l'Assemblée Générale du 11 juin 2008*

Les actionnaires de la société Hottinger & Cie se sont réunis en assemblée Générale Ordinaire annuelle, au siège de la société, sur convocation faite par le conseil d'Administration suivant lettre en date du 11 avril 2008.

Après divers échanges, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes:

*Troisième résolution*

L'Assemblée Générale décide le renouvellement du mandat des administrateurs à savoir:

M. HOTTINGER Frédéric 47, boulevard Royal L-2449 Luxembourg,

M. HOTTINGER Rodolphe 30, Schützengasse CH-8001 Zurich,

M. SCHMITT Alex 44, rue de la Valée L-2661 Luxembourg,

M. PLAYE Michel 14, rue Alphonse Haussaire F-95880 Enghien les Bains,

M. AUF DER MAUR Jörg 30, Schützengasse CH-8001 Zurich,

jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide la confirmation du mandat du Réviseur d'Entreprise, Price Waterhouse Coopers jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 07 juillet 2008.

M. Pierre HENZIEN

Membre Exécutif du Comité de Direction

Référence de publication: 2008095977/2853/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05509. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

**LuxCitation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.406.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the tenth of July.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Edison Capital Partners, R.C. Luxembourg B N ° 130.783, a company having its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

here represented by Mrs Cindy REINERS private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 9, 2008

2) Luxaviation S.A., R.C. Luxembourg B N ° 139.535, a company having its registered office at Aéroport de Luxembourg Findel,

here represented by Mrs Cindy REINERS private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 10, 2008

Such proxies, after signature "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting through their mandatories, have decided to form a limited liability company (société anonyme) in accordance with the following Articles of Incorporation.

**Art. 1.** There is hereby formed a limited liability company under the name of "LuxCitation S.A."

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

**Art. 2.** The Company shall have as its business purpose the purchase, the sale, the chartering and the management of passenger aircrafts as well conducting financial and commercial transactions related either directly or indirectly to such activities.

The Company may in particular acquire through a contribution in kind, a subscription, a purchase option and any other means, aircrafts intended for the transportation of passengers.

The Company has as purpose, the management and making available of the aircraft(s) it owns against compensation.

The Company shall invoice for the use of its aircraft(s) it owns according to the agreements it will have established with the user(s) of its aircraft(s).

The Company may borrow in any form and may render any assistance by way of loans, advances or pledges and guarantees or otherwise, to other companies.

The Company may execute any commercial, industrial, financial -either movable or immovable- transaction related directly or indirectly to its object or likely to favour its development.

**Art. 3.** The corporate capital is set at forty thousand Euro (EUR 40,000.-), divided into four hundred (400) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The authorized capital is fixed at one hundred and fifty thousand Euro (EUR 150,000.-), divided into one thousand five hundred (1,500) shares having a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The Board of Directors of the Company is authorized and instructed to render effective such increase of the capital, in whole or in part from time to time, subject to confirmation of this authorization by a general meeting of shareholders within a period expiring on the fifth anniversary of the publication of the deed dated July 10, 2008 in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" for any authorized shares which have not yet been subscribed and which the Board of Directors has not agreed upon to any subscription at that time; the Board shall decide to issue shares representing such whole or partial increase of the capital and shall accept subscriptions for such shares.

The Board is hereby authorized and instructed to determine the conditions attaching to any subscription, or it may from time to time resolve to effect such whole or partial increase upon the conversion of any net profit of the Company into capital and the periodical attribution of fully-paid shares to shareholders in lieu of dividends.

Each time the Board of Directors shall so act to render effective the increase of capital, as authorized, Article three of the Articles of Incorporation should be amended so as to reflect the result of such increase; the Board should take or authorize any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

In connection with this authorization to increase the capital and in compliance with the article 32-3 (5) of the Law on commercial companies, the Board of Directors of the Company is authorized to waive or to limit any preferential subscription rights of the existing shareholders for the same period of five years.

The Board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The Board of Directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

**Art. 4.** The shares shall be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The Company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-

The Company may repurchase its own shares by means of its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

**Art. 5.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

**Art. 6.** The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the object of the Company.

All matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors elects a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present in person, or are represented by a proxy given to another Director, which may be given by letter, telegram, telex or telefax, being permitted.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions signed by all Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Unless specifically forbidden by law or otherwise provided from time to time by the Board of Directors, all notices, proxies, minutes, records and documents of whatsoever nature that may be required or used under or in connection with the company, its management and organisation and these statutes may be produced, delivered and stored in electronic form, with or without signature as appropriate.

In case of urgency, Directors may vote by letter, telegram, telex or telefax.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has the casting vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.



**Art. 7.** The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

**Art. 8.** The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

**Art. 9.** The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Friday in the month of June at 11.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

**Art. 10.** Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without convening notices. The Board of Directors may decide that the shareholders wishing to attend the General Meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

**Art. 11.** The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company. It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

**Art. 12.** Under the provisions set forth in Article 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

**Art. 13.** The amended law of August 10, 1915 on commercial companies shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

#### *Transitory provisions*

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2008.
- 2) The first annual general meeting shall take place in 2009.

#### *Subscription and payment*

The appearing parties have subscribed the shares as follows:

|  | Shares |
|--|--------|
| 1) Edison Capital Partners, prenamed, Twenty-five shares . . . . .           | 25     |
| 2) Luxaviation SA, prenamed, three hundred and seventy-five shares . . . . . | 375    |
| Total: four hundred shares . . . . .   | 400    |

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of forty thousand euro (EUR 40,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Article 26 of the law on Commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation have been estimated at about two thousand and three hundred euro (EUR 2,300.-).

#### *Constitutive meeting*

Here and now, the above-named party, representing the entire subscribed share capital and considering itself as duly convened, has proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions:

- 1) The number of Directors is set at four and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors:
  - a) Mr Graham J. WILSON, born on December 9, 1951, in St Néots, United Kingdom, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
  - b) Mr Knut REINERTZ, born on December 31, 1963 in Esch-sur-Alzette, Luxembourg, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,
  - c) Mr Patrick HANSEN, born on October 26, 1972 in Luxembourg, Luxembourg, with private address at 5, rue Wangert, L-2449 Mensdorf,
  - d) Mr Philippe KAUFFMAN, born on July 9, 1970, in Luxembourg, Luxembourg, with private address at 6A, rue du bois, L-7480 Tuntange.

3) The following has been appointed Auditor:

AUDEX & Associés, R.C. Luxembourg B 64.276, with registered office at 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2014.

5) The Company shall have its registered office at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix juillet.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

1) Edison Capital Partners, avec siège social à 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Cindy REINERS, employé privé, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Luxembourg, le 9 juillet 2008

2) Luxaviation SA, avec siège social à Aéroport de Luxembourg Findel, Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Cindy REINERS, employé privé, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donné à Luxembourg, le 10 juillet 2008

Lesquelles procurations, après signature "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "LuxCitation S.A."

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion d'avions de transports de personnes, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

La Société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des avions de transport de personnes.

La Société a pour objet d'effectuer la gestion et la mise à disposition, à titre onéreux, du ou des avions qu'elle détient.

La Société refacturera l'utilisation du ou des avions qu'elle détient et ce sur la base de contrats qu'elle aura établi avec le ou les utilisateurs lors de chaque utilisation du ou des appareils.

La Société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-), divisé en quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé est établi à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-), divisé en mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 10 juillet 2008 au

Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera de temps à autre l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

Le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant sous entendu que toute émission de d'obligations convertibles ne peut être effectuée que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat accordé aux administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication similaire, au cours duquel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, et la participation à la réunion par de tels moyens vaut la présence de la personne à cette réunion.

Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, télécopies ou télex.

A moins que la loi ne l'interdise spécialement ou qu'il n'en soit disposé autrement de temps en temps par le Conseil d'Administration, toutes les convocations, procurations, minutes, comptes rendus et documents de quelque nature qu'ils soient requis ou utilisés en relation avec la société, son administration et organisation et les présents statuts pourront être produits, délivrés et conservés sous la forme électronique avec ou sans signature.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour. Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

#### *Souscription et libération*

Les comparantes ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

|   | Actions |
|---|---------|
| 1) Edison Capital Partners, préqualifiée, vingt-cinq actions . . . . .        | 25      |
| 2) Luxaviation SA, préqualifiée, trois cent soixante-quinze actions . . . . . | 375     |
| Total: quatre cents actions . . . . .   | 400     |

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-) est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

#### *Assemblée constitutive*

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Mr Graham J. WILSON, né le 9 décembre 1951 à St Néots, Grande Bretagne, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

b) Mr Knut REINERTZ, né le 31 décembre 1963 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

c) Mr Patrick HANSEN, né le 26 octobre 1972 à Luxembourg, Luxembourg, avec adresse privée au 5, rue Wangert, L-6931 Mensdorf,

d) Mr Philippe KAUFFMAN, né le 9 juillet 1970 à Luxembourg, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 6A, rue du Bois, L-7480 Tuntange,

3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

AUDEX & Associés, R.C. Luxembourg B 64.276, avec siège social au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2014.

5) Le siège de la Société est fixé au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Reiners et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 15 juillet 2008, LAC/2008/29234. — Reçu deux cents euros

Eur 0,5% = 200.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008095834/5770/359.

(080110521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

### **Sobelnat Participations S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 99.891.

L'an deux mille huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions «SOBELNAT PARTICIPATIONS S.C.A.», ayant son siège social à L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 99.891, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> avril 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 413 du 19 avril 2004, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilbert MULLER, demeurant à Remerschen.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève DEPIESSE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître Jean WAGENER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les QUARANTE (40) actions de commandité et MILLE HUIT CENT DIX (1.810) actions de commanditaire représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1.- Changement de l'année sociale de la société

Modification de l'article 21 des statuts comme suit:

«L'année sociale de la société commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.»

2.- Changement de date de l'assemblée générale annuelle.

Modification de l'article 20 des statuts comme suit:

«L'Assemblée Générale des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit dans la localité du siège de la société, le troisième vendredi du mois de décembre.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le 1<sup>er</sup> octobre de chaque année pour finir le 30 septembre de l'année suivante.

En outre l'assemblée décide que l'année sociale qui a pris cours le 1<sup>er</sup> janvier 2008 se terminera exceptionnellement le 30 septembre 2008.

L'article 21 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 21. Année sociale.** L'année sociale de la société commence le premier octobre de chaque année et finit le trente septembre de l'année suivante.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 20 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 20. Assemblée Générale annuelle et autres Assemblées générales, premier alinéa.** L'Assemblée Générale des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit dans la localité du siège de la société, le troisième vendredi du mois de décembre.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. MULLER, G. DEPIESSE, J. WAGENER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27740. - Reçu douze euros (12€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008095874/242/61.

(080110119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

**Imprimerie du Nord S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9213 Diekirch, 2-4, rue de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 99.493.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 4 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095829/1196/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00355. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

**Ital-Rest s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 23, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 102.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Diekirch, le 29 juillet 2008.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2008095841/808/14.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2008, réf. DSO-CS00442. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080110617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**Sanest-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 90.290.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juillet 2008.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2008095840/808/14.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2008, réf. DSO-CS00444. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080110613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**Pelvis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1740 Luxembourg, 42-44, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 89.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 29 juillet 2008.

*Pour la gérance*

Signature

Référence de publication: 2008095836/808/14.

Enregistré à Diekirch, le 25 juillet 2008, réf. DSO-CS00441. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(080110610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**Imprimerie de Wiltz SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9530 Wiltz, 20, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 91.518.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 4 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095817/1196/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008, réf. LSO-CS00368. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080110245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**Bemap S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.229.

Lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 12 mars 2008, il a été résolu ce qui suit:

1. De ré-élire Mess. Russel Andrew Peter MICHEL, Peter ENGELBERG et Gilles WECKER comme administrateurs du Conseil d'Administration jusqu'à la prochaine assemblée générale.

2. De ré-élire MODERN TREUHAND S.A. comme commissaire aux comptes de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Fiona Finnegan / Gilles Wecker.

At the Annual General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on March 12th, 2008 it has been resolved the following:

1 To re-elect Mr. Russel Andrew Peter MICHEL, Peter ENGELBERG and Gilles WECKER as directors of the board until the next annual general meeting.

2 To re-elect MODERN TREUHAND S.A. as statutory auditor of the company until the next annual general meeting.

Fiona Finnegan / Giles Wecker.

Référence de publication: 2008095915/1369/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2008, réf. LSO-CS06338. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

### **ING Lux Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 140.387.

#### — STATUTS

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ING Luxembourg, société anonyme dont le siège social est situé au 52, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 6.041,

ici représenté par madame Sophie VANDEVEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 30 juin 2008, et

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme de réassurances qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de "ING Lux Ré S.A."

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par simple décision du Conseil d'Administration. La Société peut établir, sur simple décision du Conseil d'Administration des sièges administratifs, succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que se produiront ou sont imminents, des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet quant à la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La Société a pour objet d'effectuer, au Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations de réassurance dans toutes les branches à l'exclusion des opérations d'assurances directes, la gestion de toutes sociétés de réassurance, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes sociétés ou entreprises ayant un objet social identique ou similaire et qui sont de nature à favoriser le développement de ses activités, et plus généralement toutes opérations mobilières ou immobilières, commerciales civiles ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social.

**Art. 4.** La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS D'EUROS (3.000.000,-EUR) représenté par TROIS MILLE (3.000) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit, une ou plusieurs fois, par l'assemblée générale délibérant aux conditions requises pour les modifications des statuts et conformément aux dispositions légales sur les sociétés commerciales.

**Art. 6.** Les actions sont et resteront nominatives; le registre des actionnaires contiendra la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre de ses actions et, le cas échéant, leur transfert avec la date y afférente.

Les actions sont librement transmissibles entre actionnaires. Leur cession entre vifs, à titre onéreux ou gratuit, à des non-actionnaires est inopposable à la Société sans l'agrément du cessionnaire par le Conseil d'Administration.

**Art. 7.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société est composée de seulement un seul actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire.

Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, un représentant permanent personne physique devra être nommé ou confirmé le tout en conformité avec la Loi.

L'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe, dans ce dernier cas, leur nombre.

Ils sont élus pour une durée de six ans au plus et ils sont rééligibles et toujours révocables. En outre, le mandat des Administrateurs prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année civile qui suit celle où les administrateurs atteignent l'âge de soixante-dix ans. Les mandats des Administrateurs sortants cessent immédiatement après l'assemblée générale annuelle qui pourvoit à leur remplacement.

En cas de vacance d'un mandat d'Administrateur, les Administrateurs restants ont le droit d'élire à la majorité des voix, un Administrateur pour combler cette vacance jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration élit un président parmi ses membres. En cas d'empêchement du président, le Conseil d'Administration désignera à la majorité un autre Administrateur pour présider les réunions du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois que l'exige l'intérêt de la Société sur convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée lorsque deux Administrateurs le demandent.

Les réunions ont lieu au siège social ou à l'endroit ainsi qu'au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation transmis huit jours au moins avant la tenue de la réunion, sauf en cas d'urgence justifiée dans la convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres participent à la délibération en votant personnellement, par mandataire, par écrit, ou par tout autre moyen de télécommunication, ayant un support écrit.

Le mandat ne peut être donné qu'à un autre Administrateur et ce dernier ne pourra représenter au maximum qu'un seul autre Administrateur.

Les résolutions du Conseil sont prises à la majorité simple des votants, en cas de partage des voix, la voix du président est prépondérante.

Tout Administrateur peut participer à toute réunion du Conseil d'Administration par vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant l'identification de cet administrateur et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion de cette manière équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une conférence tenue par les présents moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social à Luxembourg.

Une résolution écrite, signée par tous les administrateurs, aura la même valeur juridique qu'une résolution prise lors d'une réunion du Conseil d'Administration régulièrement convoquée et tenue. Pareille résolution pourra résulter de plusieurs écrits ayant la même forme et signées chacun par un ou plusieurs Administrateurs.

**Art. 9.** Les délibérations du Conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux Administrateurs dont le Président, ou L'Administrateur qui aura assumé la présidence en son absence. Les procurations restent annexées aux procès-verbaux. En cas d'Administrateur Unique, ses résolutions sont constatées par écrit.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des Conseils d'Administration à produire en justice ou ailleurs sont signés, en cas d'Administrateur Unique, par ce dernier et en cas de pluralité d'Administrateurs, par priorité par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs, ou par le délégué à la gestion journalière.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents, qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires, ou encore conférer des pouvoirs et mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Le Conseil d'Administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions prévues par la loi.

S'il y a seulement un Administrateur Unique, ce dernier assure tous les pouvoirs conférés par la loi ou les présents statuts au Conseil d'Administration.

**Art. 11.** Au cas où un Administrateur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil d'Administration et il ne pourra pas prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur ou du fondé de pouvoir seront portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

**Art. 12.** Envers les tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'Administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou individuelle de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été conféré par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ces pouvoirs.

**Art. 13.** La société est surveillée par un réviseur d'entreprises indépendant, agréé par le Commissariat aux Assurances, qui sera nommé par l'Assemblée Générale.

**Art. 14.** La Société peut être composée d'un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes les actions de la société en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions prises par l'actionnaire unique doivent l'être par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale, régulièrement constituée, représente l'ensemble des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes ayant trait aux opérations de la Société.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg indiqué dans les convocations, le troisième vendredi du mois de mars à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales des actionnaires y compris l'assemblée générale annuelle ordinaire pourront se tenir en pays étranger chaque fois que seront données des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil d'Administration.

Chaque action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi. Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, ou par tout autre moyen de télécommunication ayant un support écrit un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes autres conditions à remplir aux fins de prendre part aux assemblées générales.

**Art. 16.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra se tenir sans convocation préalable.

**Art. 17.** Sauf en cas de modification des statuts, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Lorsque la Société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés, en cas d'Administrateur Unique, par ce dernier et en cas de pluralité d'Administrateurs, par priorité par le Président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs, ou par le délégué à la gestion journalière.

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de cette même année.

**Art. 19.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale peut décider d'attribuer la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision ou de le reporter à nouveau, ou encore de le distribuer aux actionnaires.

**Art. 20.** En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21.** Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives ainsi qu'aux dispositions de la loi du 6 décembre 1991 sur le secteur des assurances telle que modifiée.

*Dispositions Transitoires*

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2009.

*Souscription et Libération*

Toutes les actions ont été souscrites par ING Luxembourg S.A., sus désignée.

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées à hauteur de 100% de sorte que la somme de trois millions d'euros (3.000.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 et 27 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Évaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 18.200,- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à 3.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Rik VANDENBERGHE, Chief Executive Officer ING Luxembourg S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg, 52, route d'Esch, en qualité de Président;
- Monsieur Eric LOMBAERT, Chief Financial Officer ING Luxembourg S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg, 52, route d'Esch; et
- Monsieur Patrick CHILLET, General Secretary ING Luxembourg S.A., demeurant professionnellement à Luxembourg, 52, route d'Esch.

- 2.- Le nombre de réviseur d'entreprises indépendant est fixé à un.

Est nommée réviseur d'entreprises indépendant de la société:

La société anonyme Ernst & Young ayant son siège social à L-5365 Munsbach, Parc d'Activités Syrdall (RCS Luxembourg N ° B.47.771)

- 3.- Le mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice.

Le mandat du réviseur prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2008.

- 4.- L'adresse du siège social de la société est fixée à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. VANDEVEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2008. Relation: LAC/2008/27286. - Reçu € 15.000.- (quinze mille euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008095894/206/195.

(080110341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

**Demeter Corporation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 124.874.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095925/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09452. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

**Constellation Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 127.129.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008095924/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09459. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

**Publitol, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.734.

—

L'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2008 a décidé de:

- renouveler les mandats de:

Mme Maryse WILMET, Coordinateur Product Manager Gestion Court Terme, Dexia Banque Belgique S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

M. Jeffrey NADAL, Vice-President, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette

Mme Isabelle CABIE, Global Head Institutional Portfolio Management, Dexia Banque Belgique S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles

DEXIA ASSET MANAGEMENT Luxembourg représentée par Mr Naïm Abou-Jaoudé, 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

M. Jean-Yves MALDAGUE, Président du Comité de Direction et Administrateur-Délégué, Dexia Asset Management Luxembourg S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009,

- renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an allant jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 10 juillet 2008.

Pour PUBLITOP, Société Anonyme

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2008095856/1126/28.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08565. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

**Marie Lingerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.390.

—

STATUTS

L'an deux mille huit, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.



Ont comparu:

- 1.- Monsieur Christian SCHWEITZER, employé privé, né à Thionville le 6 octobre 1964, et son épouse
- 2.- Madame Marie PITSCHE, gérante, née à Thionville le 27 novembre 1966, demeurant ensemble à F-57480 Launstroff, 14, rue de Waldwisse Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée familiale, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "MARIE LINGERIE S.à r.l."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un commerce d'articles de lingerie, de bas, d'articles de literie, l'achat, la vente en gros ou en détail, la distribution, sous quelque forme que ce soit, de tous tissus, produits textiles, articles d'habillement et accessoires, de tous objets et marchandises quelconques se rapportant directement ou indirectement à la lingerie et au prêt à porter en général.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,-EUR) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

**Art. 7.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

**Art. 8.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 9.** Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

**Art. 10.** Le décès ou l'incapacité d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés.

**Art. 11.** Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Mesure transitoire.*

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2008.

#### *Souscription et libération*

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

|  |     |
|--|-----|
| 1.- Mr Christian SCHWEITZER, prénommé, quarante-neuf parts . . . . . | 49  |
| 2.- Mme Marie PITSCHE, prénommée, cinquante et une parts . . . . .   | 51  |
| Total: cent parts . . . . .  | 100 |

Toutes les parts ont été entièrement libérées toutes les parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution en application de l'article 7 et du point 3 de l'article 6 de la loi du 29 décembre 1971 sur les sociétés familiales s'élève approximativement à 900,- EUR.

*Assemblée générale*

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- Est nommée gérante pour une durée indéterminée:

Madame Marie PITSCHE, préqualifiée, laquelle aura tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

- L'adresse du siège social est établie à L-1661 Luxembourg, 7, Grand-Rue

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. SCHWIETZER, M. PITSCHE, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2008. Relation: LAC/2008/29799. — Reçu € 31,25.- (trente et un euros vingt-cinq cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008095892/206/77.

(080110356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

**Arko Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

R.C.S. Luxembourg B 46.333.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

**A COMPARU:**

La société anonyme CHIPPO S.A.H., établie et ayant son siège social à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité, ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1.- Que la société anonyme holding ARKO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité, R.C.S. Luxembourg section B numéro 46333, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 décembre 1993, publié au Mémorial C numéro 131 du 7 avril 1994.

2.- Que le capital social s'élève actuellement après conversion de francs luxembourgeois en euros à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros soixante-seize cents (123.946,76.- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions entièrement libérées.

3.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la société ARKO HOLDING S.A.

4.- Que l'activité de la société ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la société ARKO HOLDING S.A. avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

5.- Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société ARKO HOLDING S.A.

6.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

7.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

8.- Que partant, la liquidation de la société ARKO HOLDING S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

9.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

10.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des titres de la société dissoute.

11.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.

94511

*Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à six cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 juillet 2008. Relation GRE/2008/2953. — Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 juillet 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008095890/231/52.

(080110721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**Bordeaux Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 65.224.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 4 juillet 2008 que M. Fernand HEIM, directeur financier, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction d'administrateur, en remplacement de M. Gérard MULLER, démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008095891/521/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS09960. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**Espirito Santo Financial Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 22.232.

RECTIFICATIF

Dans la réquisition relative à l'extrait pour publication résultant du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 mai 2008 et déposée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro L080086511.04 le 17 juin 2008, il fallait lire dans la rubrique 11 «Administrateur(s) / Gérant(s)», le pays de l'adresse de l'administrateur M. Juan VILLALONGA NAVARRO comme suit «GRANDE-BRETAGNE» au lieu de «ETATS-UNIS».

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2008095907/521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS09968. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**Begelux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.435.

Le bilan au 31/12/2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 07/07/08.

Signature.

Référence de publication: 2008095969/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2008, réf. DSO-CS00341. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080110605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**Franck Backerfeld Investissement, Société Anonyme.**

Siège social: L-8232 Mamer, 3, route de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 70.457.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 29.07.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008095986/1611/12.

Enregistré à Diekirch, le 18 juillet 2008, réf. DSO-CS00337. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080110615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**ING Investment Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.977.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mai 2008.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008096013/5911/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS08365. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080110083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---

**La Hetraie Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 71.959.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA HETRAIE INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008096188/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2008, réf. LSO-CS09475. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080109986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2008.

---